Parti ouvrier Français

COMITÉ FÉDÉRAL

Assemblée générale, le Dimanche 26 novembre 1899, à 3 heures du soir, salle des séances de la Maison du Peuple.

Ordre du jour : Mesures à prendre pour le Congrès.

Les Sections sont priées d'envoyer les fonds par elles votées.

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi 25 novembre 1899 (5 Frimaire. An 108 de la République), 329e jour de l'année. 46e jour de l'automne. Lever du soleil : 7 h. 26 ; coucher, 4 h. 08

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 24 novembre, à 2 heures du soir :

Pression barométrique : 768 m.m. — Température maxima : 10 ; minima : 8° — Humidité : 0.97. — Etat du ciel : couvert. — Direction et force du vent : O. faible.

Temps probable pour aujourd'hui, incertain ; pour demain, incertain.

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 3 à 5 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 20 jusqu'à 1 fr. 25.

Fermés à 8 h.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouvert tous les jours, pour les analyses. S'adresser au secrétariat de la Mairie.

MARCHÉS. — Grande-Place et place de la Liberté.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ECHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'école nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 6, ouverte de 9 h. à 9 h. du soir.

COURS PUBLICS. — De 8 h. à 9 h. 1/2, dans l'immeuble Pierre Catteau :

Langue anglaise : 2e année, 3e année pour les hommes de 8 à 7 h. 1/2, 1re, 2e et 3e années, pour les demoiselles.

Langue allemande : 1er Cours de 8 à 9 h. 1/2.

Comptabilité et arithmétique commerciale : Année préparatoire et 1re année, de 8 à 9 h. 1/2.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de **deux millions** de pains en une année. La vogue de cette société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

Logements insalubres. — Le bureau de la commission d'assainissement des logements insalubres est transféré de l'ancienne Justice de Paix, près le bureau de MM. les Contrôleurs des Contributions, au 1er étage.

Entrée par l'escalier attenant à la grille de la cour de l'Hôtel des Pompiers.

Distribution de vêtements aux élèves des écoles maternelles. — Hier a commencé la distribution annuelle des vêtements aux enfants pauvres des écoles maternelles. Dans les asiles de la rue Ste-Elisabeth, rue Pierre de Roubaix, rue d'Oran, boulevard de Strasbourg, rue des Anges et de Blanchemaille, les enfants ont touché de vêtements.

La municipalité socialiste a droit à tous les éloges pour l'œuvre humanitaire qu'elle accomplit.

Chute dans l'escalier. — Jeudi soir, vers 6 h. le nommé Dubois Charles, âgé de 56 ans, journalier, demeurant rue Perrot, à l'estaminet Olivier Tranquart, a fait une chute dans l'escalier de son domicile et s'est fait une entorse du pied gauche.

Le docteur Lemée, qui a soigné le blessé, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Toujours les vols de nuit. — Hier matin, vers 1 heure, les agents de sûreté Flanquart et Gauthier, de tournée rue du Grand-Chemin, mirent en fuite deux individus, qui réussirent à échapper à toute poursuite.

Les malfaiteurs avaient percé une vingtaine de trous à l'aide d'une vrille, dans les volets de M. Ernest Lorthiois, bijoutier, rue du Grand-Chemin, 87.

Avec une scie, les malfaiteurs auraient réuni les trous pour enlever le panneau ; déjà ils avaient entamé une barre de fer qui soutient les volets.

Cette série de vols prouve l'existence d'une bande parfaitement organisée.

Il est grand temps que notre police municipale soit réformée, afin de mettre un terme aux audacieuses entreprise des malandrins.

Fermeture tardive. — Le nommé Théodore Dupont, demeurant rue Archimède, a été mis en infraction pour avoir tenu son estaminet ouvert jusqu'à 2 h. 1/2 du matin.

Ivresse manifeste et outrages. — Jeudi soir, vers 11 heures, le nommé Ch. Plateau, âgé de 23 ans, garçon brasseur, a été arrêté au contrôle de l'Hippodrome, sous l'inculpation d'ivresse manifeste, violences et injures envers les contrôleurs Gallois et Verplanck, et outrages envers les agents qui l'ont arrêté.

Saisie de poissons. — Le service d'inspection des denrées alimentaires a opéré, hier matin, la saisie au Minck, de 250 kilos de poissons, reconnus impropres à la consommation.

Les rentes des travailleurs. — Le 22 novembre, un accident est survenu chez Tarlebois et Fagnet, boulevard de Metz, à un ouvrier de MM. Derville et fils, rue Alma, 86, le nommé Hilaire Victor, menuisier, âgé de 43 ans, demeurant 69, rue St-Antoine s'est fait une contusion de la région lombaire par suite de chute.

Le docteur Derville a déclaré six jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Desmet-Lerouge, constructeur, place d'Audenaerde, 9, le 23 novembre.

Le nommé Alphonse Hautecœur, profession serrurier, âgé de 34 ans, demeurant rue Franklin, a reçu un coup de marteau sur le pouce gauche, occasionnant une plaie contuse.

Le docteur Prouvost a déclaré 10 jours de repos.

— Le 23 novembre, un accident de travail s'est produit chez Prouvost frères et Barenne, rue d'Hem.

Le nommé Jules Declercq, profession de tisserand, demeurant rue de Papaume, 25, s'est contusionné le poignet par suite d'un coup de navette.

Le docteur Delœuillerie a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail est survenu le 23 novembre chez Prouvost frères et Barenne, rue d'Hem, 14.

Le nommé Béague Emile, contremaître, demeurant rue Nain, a reçu un coup de navette sur le poignet ; il en est résulté une plaie contuse.

Le docteur Delœuillerie a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 24 novembre un accident est survenu chez Hannart frères, rue de l'Espérance.

Le nommé Dartois Emile, profession apprêteur, âgé de 25 ans, demeurant à Herseaux s'est fait une contusion du gros orteil gauche par la chute d'un poids sur le pied.

Le docteur Derville a déclaré 6 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu le 22 novembre chez Desseger, fondeur, rue de Wasquehal, 16.

Le nommé Emaer Joseph, mouleur, âgé de 14 ans, demeurant au Blanc-Seau, s'est brûlé le pied gauche par de la fonte en ébullition.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 23 novembre, un accident de travail est survenu chez Alfred Motte et Cie, rue d'Avelghem.

Le nommé Rogier Auguste, dessinateur, âgé de 27 ans, demeurant rue de l'Espierre, 36, à Wattrelos, a reçu une soupape de dessinatage sur le pied droit, lui occasionnant une plaie contuse de la face dorsale de ce pied. Le docteur Leplat a déclaré 5 jours d'incapacité de travail.

— Un accident de travail s'est produit chez Georges Lehoucq, négociant en bois, boulevard de Beaurepaire, le 22 novembre.

Le nommé Vannullen Désiré, demeurant rue de l'Alma, fort Fratez, 86, en maniant une caisse, s'est contusionné le pied.

Le docteur Butruille a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 24 novembre, un accident est survenu chez Boittiaux et Cie, rue Pelart, 166.

Le nommé Dubus Clément, âgé de 18 ans, apprêteur, demeurant à Wattrelos, rue du Beck, s'est contusionné fortement l'index gauche par un engrenage en voulant mettre une courroie.

Le docteur Dispa a déclaré trois semaines d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu le 23 novembre chez Emile Roussel, rue de l'Epeule.

Le nommé Caby Alphonse, apprêteur, 14 ans, demeurant rue de la Perche, imp. de Midi a reçu une contusion à l'épaule gauche en portant une pièce de bois.

Le docteur Lepers a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 22 novembre, un accident de travail est survenu dans la rue de Mouvaux à un cantonnier de la maison Delebois et Walbaum.

Le nommé Six Emile, âgé de 47 ans, demeurant rue Cuvier, cour St-Just, 7, en déchargeant sa voiture s'est contusionné le thorax.

Le docteur Butruille a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

Au Fort Chabrol. — Il y aura certainement foule, dimanche prochain, rue du Tilleul, pour assister à la prise d'assaut du nouveau *Fort Chabrol*.

Mais cette opération n'aura rien de dramatique ni de sanglant, elle sera au contraire, des plus gaies, car l'assaut du *Fort Chabrol* sera donné par de gais lurons, amis de la *bonne bière* et du franc rire, accourus pour assister à l'ouverture de la ducasse à Perrois qui se continuera le lundi 27 et le jeudi 30 novembre.

Et je vous prie de croire que l'ami Catrice, l'organisateur du nouveau Fort Chabrol, n'imitera pas Guérin vis-à-vis de ses visiteurs. Pas de coups de brigues à redouter, aucune balle de revolver à craindre.

La vérité nous oblige pourtant à dire qu'il y aura des explosions : mais des explosions de joyeux rires et des éclats, non pas d'obus, mais de franche gaîté.

Donc, tous dimanche, camarades, à l'assaut du *Fort Chabrol* !

Combat de coqs. — Dimanche 26 novembre, chez Danneels, à l'Abondance, rue de Mouvaux, 66, grande partie de coqs contre Henri Deloeuil, de la Broche de Bois, pour 50 francs, tous coqs de 6 livres. Mise au parc à 3 heures.

Convocation. — La commission administrative des Chevaliers de la Fourchette prie instamment tous les sociétaires de se trouver à la réunion générale le samedi 25 courant, à 8 h. 1/2 précises, au local, en vue de l'exécution pour la Sainte-Cécile, le dimanche 3 décembre à midi.

Présence obligatoire.

Cercles d'études sociales. — Le cercle d'études sociales annonce qu'il fera paraître prochainement une brochure intitulée « Socialisme et Patriotisme » faite par un de ses membres.

PARTI OUVRIER. — SECTION ROUBAISIENNE

Réunions du Samedi 26 novembre

IIe Section. — A 8 h. 1/2, estaminet Henri Carre, rue Turgot, 56.

12e Section. — A 8 h. 1/2, au « Tonneau rouge » rue de la Paix, causerie par les citoyens Servais et Vingtras.

Le groupe de la **7e Section** se réunira ce soir à 8 h. 1/2 précises en son local : chez Fugier rue Vaucanson, 85. Ordre du jour très important.

Soirées au bénéfice de la propagande. — Dimanche prochain 26 novembre, à 7 heures du soir, estaminet A. Mansart, rue de l'Epeule, 71.

Dimanche 27 courant, à 6 heures du soir, estaminet du Palais du Peuple.

Pour la propagande. — La secrétaire du Parti a reçu la **somme de 17 fr. 85**, produit du tronc déposé chez le citoyen Lievin Bailleul, rue Pierre Motte.

Avis. — Samedi 25 novembre, dimanche 26, lundi 27, mardi 28 et jeudi 30, Grande ducasse à Pierrots, avec accompagnement de musique, chez Henri Carre, dit Dartagnan, estaminet « A la Chance », rue Turgot, 56.

Chorale du Parti ouvrier « La Solidarité ». — Les membres adhérents sont instamment priés de se réunir ce soir, samedi, à 7 h. 1/2. Départ du local à 8 heures précises pour les sérénades de Ste-Cécile.

Nota. — Présence absolument obligatoire.

Théâtres et Concerts

Faust à l'Hippodrome. — C'était un véritable engouement, jeudi soir, rarement on avait vu une salle aussi comble et aussi empressée. Pas une seule place n'était vide ; même il y avait une confusion regrettable dans la distribution des places... mais tout s'oublie.

Que dire de cette soirée, sinon qu'elle a été un succès pour la troupe de M. Melchissédech.

Mme Duval-Melchissédech, nous a tout particulièrement charmé, par son organe puissant et son timbre agréable ; son jeu est naturel et elle a vraiment donné à Marguerite, le caractère doux et tragique qui lui convient.

Il est regrettable que son rôle ait été impartialement sifflé. Cela a amené de fâcheuses hésitations, qui ne peut le brouille avec la mesure, ce qui a quelque peu surpris l'orchestre. Heureusement que M. Lévy a su mener tout à bien.

L'acte du jardin, celui de l'église, et celui de la prison ont été superbes.

Nous avions, au début, constaté au second acte, dans la phrase « Non monsieur, etc. » que la diva avait pris un demi-ton en dessous : c'était la surprise du début. Le reste a été parfait.

C'est la première fois que Mme Duval aborde le rôle de Marguerite, qui convient aussi bien à sa voix, qu'à celle d'une chanteuse légère ; tout s'explique donc.

M. Garret a été hors pair, dans le rôle de Faust, qu'il a rendu avec grand sentiment sa voix merveilleuse, au timbre clair et posé, à l'émission sûre, lui a valu de chaudes acclamations.

M. Bresou, nous a donné un Méphisto, selon la tradition ; il a été très justement applaudi.

M. Castel, a donné au rôle de Valentin, une interprétation supérieure. Cet artiste est excellent chanteur et non moins bon comédien. On l'a très applaudi dans la malédiction à Marguerite.

Mlle Ella d'Ingry, est un ravissant Siebel, très bon chanteur, excellent comédien. Elle a le léger défaut de s'attarder un peu dans le débit.

Les chœurs ont été généralement bons sauf celui de l'apothéose qui a été archi-faux.

Une mention spéciale au corps de ballet, qui a eu les honneurs de chaudes acclamations.

L'orchestre a été parfait, et comme la mise en scène et les décors étaient soignés, le public est sorti très satisfait de cette récréative soirée.

G. L.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 21 novembre 1899

NAISSANCES. — Louis Lagache, rue des Filatures, cour Tonneau, 2. — Victor Lestienne, rue de Mons, cour Delannoy, 15. — Adolphe Delepaut, rue Dampierre, maisons Orange, 11. — Louise Tranchemme, rue Lafontaine, 35. — Virginie Meytroed, rue de la Balance, cour Sénépart, 4. — Ferdinand Roussel, rue de Vouvain, 81. — François Ysebaert, rue des Longues-Haies, cour Mullier, 7.

DÉCÈS. — Anne Weyn, 42 ans, rue de Lille, impasse des Arts, cour Scherpereel, 19. — Marie Demoe, 2 ans, rue Turgot, 59. — Henri Peters, 3 mois, rue du Nouveau-Monde, cour Tiberghien, 4.

TOURCOING

Réunion du conseil municipal. — Le conseil municipal sera très probablement convoqué pour vendredi prochain, 1er décembre, en séance d'ouverture de la quatrième session ordinaire de 1899 qui est la session budgétaire.

Réunions de Commissions. — Les commissions des finances et de l'instruction publique se sont réunies à l'Hôtel-de-Ville, jeudi soir à 5 heures.

A l'ordre du jour : L'examen des demandes de subventions et de bourses.

Conférence à l'Hospice. — M. Barbenson, directeur de l'école de la rue du Calvaire, a fait, mercredi, une magnifique conférence sur « Kléber », en présence des orphelins, orphelines et vieillards de l'hospice général dans la salle de réfection de l'établissement.

Pendant plus d'une heure, le conférencier a tenu son auditoire sous le charme de sa parole vibrante, il présenta d'abord Kléber, alors qu'il n'était encore que simple terrassier en Alsace, et en fit, y ajoutant différentes anecdotes, l'historique jusqu'à sa mort, qu'il décrit avec une telle émotion, qu'on voit aussitôt les visages des auditeurs se couvrir de larmes.

M. Barbenson termine sa conférence par une allocution patriotique.

De chaleureux applaudissements éclatent dans la salle, prouvant ainsi à l'orateur, combien est vif le plaisir qu'il a su procurer aux malheureux présents dans la salle, et comme ils lui en sont reconnaissants.

Un récidiviste. — La police a arrêté jeudi soir, vers 8 heures, pour ivresse, le nommé Deltombe Charles, âgé de 29 ans, garçon brasseur, sans domicile fixe.

Deltombe, qui est en récidive correctionnelle, a été conduit hier à Lille.

Outrages à agent. — Procès-verbal a été dressé à la charge d'Emile Delaux, jardinier, rue d'Halluin, 11, pour ivresse et outrages envers un agent.

Les rentes des travailleurs. — Le 21 novembre un accident est survenu chez François Vasseur frères, filateurs à Tourcoing-les-Bruyères.

Le nommé Adolphe Vanhoutte, chauffeur, âgé de 8 ans, demeurant rue de Venise, 11, a eu le bras droit brûlé par de l'eau chaude en fermant un robinet.

Le docteur Desvin a déclaré 5 jours d'incapacité de travail.

Le 23 novembre un accident est survenu chez Paul Dongé, filature de laines, rue de la Blanche-Porte.

Le nommé Baert Jules, bacleur, âgé de 16 ans, demeurant rue de Valmy, s'est heurté le pied droit contre le bitoir de son métier.

Le docteur Playoust a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 23 novembre un accident de travail est survenu chez Duret fils, peigneur de laines, rue de Roubaix.

Le nommé Martin Hubert, profession de bouleur, âgé de 17 ans, demeurant 102, rue de Roubaix, en rentrant une courroie sur une poulie s'est fait un effort dans l'épaule droite.

Le docteur Leduc a déclaré 8 jours d'incapacité de travail.

— Le 24 novembre un accident de travail est survenu chez Molle-Delaoutre, filature de laines, rue des Anges.

Le nommé Pons Marcel, fileur, âgé de 4[illegible] ans, demeurant rue des Bons-Enfants, a été blessé au pied droit par une pointe rouillée.

Le docteur Brunet a déclaré 6 jours d'incapacité de travail.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 21 novembre 1899

NAISSANCES. — Marie Courtois, rue Pasteur, 18. — [illegible] — Gaston Lagache, rue de la Bienfaisance, 18. — [illegible] — Marie Terrasse, rue de Roubaix, 1[illegible]. — [illegible]

DÉCÈS. — Hélène [illegible], 2 ans, rue des Guinchettes. — Marie [illegible], 2 ans, rue [illegible]. — Cécile [illegible], 2 ans, rue de la Paix, 18.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

La Lyre d'Apollon. — Les membres de cette société sont convoqués pour la réunion générale qui aura lieu demain dimanche, à deux heures précises, chez le citoyen Roy.

Après la réunion, ils auront le plaisir d'entendre l'éminent confesseur que leur envoie l'Union sociale et Patriotique pour les préparer à faire le soir même une sainte communion chez saint Eloi. C'est l'intrépide et tonitruant polémiste qui entonnera « La Carmagnole des chapons-de-croix » durant la messe nocturne chantée en l'honneur de la Lyre d'Apollon.

Quels vermeils que ces Apollonards ! Ne leur est-il pas arrivé hier en gare tout un plein wagon de vieilles hosties sans chemise ? Tous les honneurs !!! Et dire qu'on leur réserve encore le Paradis...

CROIX. — Parti ouvrier. — Les anciens militaires du Parti ouvrier français sont invités à assister à l'assemblée générale qui se tiendra dimanche à 3 heures du soir au siège.

— Le groupe La Revanche se réunira ce soir samedi à 8 heures chez le citoyen Desreux, au P'tit Sinci, rue de Colmar.

Ordre du jour : Nouveaux adhérents. — Rapport du comité exécutif. — Organisation des sections électorales.

LE NORD

LILLE

Réunion publique. — A l'occasion de l'élection consulaire du 3 décembre pour deux juges suppléants, les citoyens Delory, Deverny, Duplied, Ghesquière, Krebs, Raghebboom, Vandaele et Lefèvre prendront la parole dans une réunion publique, qui aura lieu le lundi 27 novembre, à 8 h. 1/2 du soir, salle du Gymnase, place Sébastopol.

Vol de charbons. — Il est à croire que nous traverson en ce moment une période de vols : après le 1e arrondissement, c'est M. Chagne, commissaire de police du 7e arrondissement, qui réussit à mettre la main sur une bande d'enfants et de jeunes gens qui enlevaient du charbon des wagons restés sur les voies des chemins de fer de ceinture.

Jeudi, vers 11 heures 1/2 du matin, des wagons de charbon appartenant à M. Leblanc, filateur, rue de Trévise, et placés derrière son établissement, étaient mis en coupe réglée par une bande d'indiaidus de tout âge que des agents réussirent à capturer.

De l'enquête ouverte il résulte que les coupables sont au moins 25 ; 16 ont déjà été interrogés.

Aucun d'eux n'a été maintenu en arrestation ; procès-verbal leur a été dressé.

Le vol n'est pas important et le montant s'élève à environ 40 francs.

Vol de zinc. — Jeudi après-midi, l'agent Léflis, de faction boulevard Montebello, voyait du gamin grimpé sur un mur très bas cloturant un jardin appartenant à M. S. Walfert boulevard Montebello.

Il crut d'abord qu'il jouait avec ses camarades, mais il le vit qui s'enfuyait et prêtant alors plus d'attention, il distingua 2 sacs pleins au pied du mur.

Il s'approcha aussitôt et se mit à la poursuite du fuyard, qu'il parvint à rejoindre.

Le ramenant alors à l'endroit où étaient restés les sacs, il constata qu'ils étaient remplis de vieux zinc.

Il emmena alors l'individu au poste du 2e arrondissement, où furent également conduits les sacs de zinc.

M. Jérôme, commissaire de police ouvrit immédiatement une enquête et grâce à son habileté, les agents purent arrêter toute une bande organisée pour enlever les feuilles de zinc des toits, les fnochères, etc., qu'ils revendaient ensuite à vil prix à des marchands de vieux métaux peu scrupuleux.

C'est ainsi qu'ils ont volé chez M. Walker toute la couverture d'un hangar ; rue de Canteleu ils ont dérobé tout ce qu'ils ont pu trouver dans une vieille ferme abandonnée.

Ce sont les deux seuls vols commis, mais M. Jérôme pense que beaucoup d'autres ont été commis et n'ont pas été déclarés.

Il a réussi à découvrir les recéleurs, un sieur B..., rue des Postes, chez qui l'on a trouvé 20 kilos de fil télégraphique dont il n'a pu expliquer la provenance et un sieur Terbeck, rue d'Iena, 53.

Tous deux ont été mis en état d'arrestation.

Les voleurs sont des jeunes gens de 16 à 20 ans, mauvais sujets qui traînent toujours les rues, les sieurs Parin, rue d'Iena, 69, rattacheur, 16 ans ; Georges Leduc, 17 ans, garçon de machine, 26, rue d'Iena ; Louis Vandenbil, 14 ans, peigneron, 14, rue Pombelle ; François Declercq, varonleur, rue de Jullers, 15 ; J.-B. Beaurepaire, 16 ans, journalier, rue Pombelle, 30 ; Augustin Lauquenoy, 20 ans, journalier, rue d'Austerlitz, 30 et Chabaillié, 17 ans, peigneur, 11, rue de l'Hôpital Saint-Louis.

Tous sont maintenant en état d'arrestation.

C'est un bon débarras pour Wazemmes et M. Jérôme peut être justement fier de cette capture. Il recherche un sieur Bruneau, qui ne tardera pas à être entre les mains de la justice.

Détournements de marchandises. — Depuis quelque temps, les époux Gossart, négociants en lingerie et confections, 4, rue de Flandre, s'apercevaient de fréquentes disparitions de marchandises.

Hier encore, ils trouvaient derrière une porte un paquet tout préparé contenant une douzaine de pantalons d'enfants, sans pouvoir découvrir qui l'avait mis là.

Ils avaient comme demoiselle de magasin une nommée Suzanne Delplace, 17 ans, 50, rue de Fonds, en qui ils avaient pleine confiance.

Néanmoins, après la découverte du paquet les soupçons de Mme Gossart se portèrent sur cette fille.

Elle résolut alors de faire une petite enquête et elle apprit ainsi que la mère de Suzanne Delplace avait des relations suivies avec une dame Dubus, 18 ans, marchande à la toilette, 2, rue Desrousseaux.

Mme Gossart sous prétexte d'acheter des poupées se rendit chez cette femme Dubus persuadée qu'elle y découvrirait les marchandises volées. Elle ne s'était pas trompée ! En effet la marchande à la toilette avait, pas de boutards, mis en vente des articles qui étaient précisément les marchandises volées reconnaissables à leur confection toute spéciale.

Mme Gossart pour avoir une preuve en main a bien pour six francs de ces marchandises et se rendit ensuite au commissariat du 2e arrondissement où elle déposa une plainte.

M. Loucart, commissaire, accompagné de Mme Gossart fit une perquisition au domicile de la femme Dubus et y découvrit des corsages, des jupons, des pantalons, des robes, des tabliers, des coupons, en un mot, une quantité assez considérable de marchandises volées.

La receleuse après avoir d'abord nié, entra ensuite dans la voie des aveux et déclara avoir acheté ces marchandises à la mère de Suzanne Delplace.

Cette dernière a été arrêtée, étant à la tête de quatre enfants dont un de 18 mois, et elle a été mise en liberté provisoire. Procès-verbal a été également dressé contre la receleuse.

A travers le Département

ARRONDISSEMENT DE LILLE

COMINES. — **Respect à la loi s. v. p.** — On nous écrit de cette ville :

Dernièrement nous avions recours à votre estimable journal qui défend toujours si courageusement la cause des travailleurs, pour signaler à l'administration centrale une véritable dérogation aux lois sur le travail dans les usines et les abus de pouvoir qui se commettaient dans une importante manufacture de cette ville.

Or, l'administration n'a tenu aucun compte de ces faits et nous voyons toujours le travail continuer pendant 12 heures dans cette usine et nous continuons à assister le midi les pauvres ouvriers qui y sont employés à parcourir leur maigre pitance dans un cabaret voisin et aller manger à la marche de la machine comme des pourceaux.

Nous apprenons aussi que dans la même usine les lois sociales sont mises à l'amende à tort et travers par un de ses directeurs, principal associé dans d'autres usines, ce jeu de bonneteau le savoir-faire obtiennent tout se rattraper par un zèle effrené. Une ouvrière nous racontait qu'elle fut prise à l'amende de 0 fr. 10 centimes deux fois dans une minute par une maîtresse pour avoir été vue causant avec une compagne de travail pour les besoins du service, et ce qui est pis encore, c'est que les amendes ne sont jamais inscrites comme cela doit être et restent dans la caisse des patrons.

Il est clair que ces patrons là ont l'intention de poser leur candidature aux prochaines élections municipales et ont le toupet de réclamer le concours du Parti ouvrier.

Mais les ouvriers ne seront pas dupes de leurs promesses et ils leur feront poliment apporter des remèdes aux ouvriers de leurs usines avant de vouloir prendre la défense des ouvriers en général.

Popol.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

HOONDSCHOTE. — **Nécrologie.** — On annonce la mort de M. Victor Hennegrave, premier adjoint au maire d'Hondschoote, décédé à l'âge de 65 ans.

M. Hennegrave était délégué cantonal, membre du bureau de bienfaisance et de la commission des hospices et directeur de la caisse d'épargne.

MALO-LES-BAINS. — **Un nouveau confrère.** — Nous avons reçu le premier numéro de l'*Etoile de Malo-les-Bains*, journal de la Plage, politique, littéraire et sportif, paraissant le dimanche.

Nous souhaitons à notre nouveau confrère bonne chance et longue vie.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS. — **Entrée du général Le Bègue de Germiny.** — Le général Le Bègue de Germiny, commandant la 2e division d'infanterie, a fait vendredi matin, son entrée officielle à Arras.

Escorté d'un brillant état-major et du génie monté il a parcouru la place de la Gare, les rues Gambetta et Ernestale et s'est rendu, par la place du Théâtre, au Cercle militaire.

Douze compagnies du 3e génie et douze compagnies du 33e d'infanterie faisaient la haie.

Le général a reçu au Cercle militaire les visites des officiers et des corps constitués, auxquels il a rendu aussitôt leurs visites.

Il n'y a pas eu d'incident.

TORCY. — **Chasse aux sangliers.** — Une battue aux sangliers vient d'avoir lieu à Torcy dans les bois appartenant à M. Hébrard.

Cinq chasseurs, MM. de Rostolan, du Châtelet, Pierre du Châtelet, Hugues de Hautecloque et Fernand d'Hébrard, ont abattu en deux heures de temps un très beau solitaire de 195 livres et 4 bêtes de compagnie.

Depuis longtemps, chasse aussi bien réussie, n'avait été vue dans la région.

CAMIERS. — **Pied broyé.** — Le sieur Dachicourt, domestique chez M. Masson, à Camiers, revenait des champs avec un chariot attelé de cinq chevaux ; le jeune Prudhomme, ayant voulu monter sur le derrière de la voiture, eut le pied pris entre la roue droit et le côté formant caisse. On dut faire reculer le véhicule pour lui dégager la jambe. Le pied était complètement broyé.

FOUQUIÈRES-LEZ-LENS. — **Enfant brûlé vif.** — Un terrible accident s'est produit mardi, dans l'après-midi. Le petit François Leblanc, âgé seulement de trois ans, en l'absence de sa mère, jouait dans la cuisine.

Il s'approcha du poêle et renversa sur lui le contenu d'une casserole pleine d'un liquide bouillant.

Le pauvre enfant fut grièvement brûlé sur tout le corps. Malgré les soins, il succomba à neuf heures du soir, après d'horribles souffrances.

BRUAY. — **Grande conférence.** — Dimanche, 26 novembre, salle Fouquel, anciennement veuve Thellier, à 3 heures du soir, grande conférence publique et contradictoire par le citoyen Clovis Hugues, député de la Seine, sous la présidence du citoyen LAMENDIN, député de Béthune.

Le citoyen Clovis Hugues traitera : « La Question sociale et la République. »

Les citoyens Evrard et Gadot traiteront des questions ouvrières générales et locales.

N. B. — Arrivée des conférenciers à la gare des Aloquettes à 2 heures. Tous les citoyens sont priés de s'y rendre pour les recevoir.

Un banquet précédera la conférence.

L'AISNE

SERAIN. — **Accident.** — M. Larquin Couprez, demeurant à Serain, a été victime, à Bertry-Nord, d'un accident qui aurait pu lui coûter la vie.

M. Larquin Couprez a été renversé sous une voiture. Par un heureux hasard, les blessures ne paraissent pas graves ; il en sera quitte, sauf complications, pour une dizaine de jours de repos.

LA SOMME

PONT-REMY. — **Réveil des travailleurs.** — La section du Parti ouvrier français avait organisé mercredi dernier une conférence publique dans l'importante commune de Pont-Remy.

Il sont établis des ateliers de tissage et de préparation dépendant de la grande usine Saint-Frères qui occupe dans la vallée de la Somme, depuis Amiens jusqu'à Abbeville, dix mille ouvriers environ.

Jusque maintenant, ces ouvriers vivaient séparés des groupements corporatifs et ouvriers ils subissaient sans se plaindre le joug patronal.

Un événement imprévu vint les réveiller de leur torpeur. Une diminution de salaire provoqua parmi les tisserands de Pont-Remy un mécontentement général qui détermina une grève.

Nos amis du Parti Ouvrier profitèrent de cette occasion pour tenter de grouper en syndicat tous ces ouvriers jusque-là inconnus, que les circonstances ont révélés.

Ils y ont pleinement réussi. Malgré une demi-satisfaction obtenue, les tisserands rentrèrent à l'atelier, mais en se promettant de se constituer en syndicat.

La se tint un Parti ouvrier au concours du citoyen Gosselin, originaire de Pont-Remy.

C'est devant une salle comble et aux applaudissements enthousiastes que, durant deux heures, notre ami développa le programme socialiste. Avec cette éloquence entraînante que nous lui connaissons, Gosselin fit un émouvant tableau des souffrances du prolétariat. Après avoir instruit le procès de la classe bourgeoise, et démontré l'utilité du syndicat, l'orateur a fait une chaleureuse péroraison transportant la salle, en prononçant l'union de tous les travailleurs pour la défense de leurs droits.

Toute l'assistance debout a fait une longue ovation au conférencier.

La séance a été levée aux cris mille fois répétés de « Vive la République sociale ».

A l'issue de la réunion, de nombreuses adhésions au syndicat ont été recueillies.

En résumé, bonne soirée pour le socialisme.

Avant peu, cette partie de la Somme, si malheureuse parce qu'exploitée, sera conquise à nos idées.

ABBEVILLE. — **Le beau capitaine.** — L'arrondissement d'Abbeville a l'inestimable plaisir de posséder un capitaine de gendarmerie dont les nombreux limpants mettent en belle humeur les habitants de cette contrée. Depuis le ridicule procès qui intenta naguère à M. Binant parce que celui-ci avait involontairement renversé de sa bicyclette Mme Patissier, les plaisanteries bien inoffensives avaient décorchées à l'adresse de l'inefffable capitaine. Furieux de ne point en connaître les auteurs il s'en prend à nos camarades qu'il marque dans de poses qui achèvent de le rendre ridicule.

Vous pouvez continuer, beau capitaine, à rouler vos yeux féroces, quand vous nous croisez dans nos rues ; vous ne nous effrayez pas. Nous avons bien le droit que diable, d'admirer votre belle prestance, et aussi les jolis traits d'esprits dont dame Nature vous a gratifiés. Vous êtes irrésistible, capitaine ? Continuez ! Continuez !

TRIBUNAUX

UN FROCARD EN COUR D'ASSISES

L'affaire Delehelle, de Cambrai

La chambre des mises en accusation de Douai vient de renvoyer devant la Cour d'assises du Nord, pour y être jugée à la session supplémentaire qui, ainsi, que nous l'avons annoncé, s'ouvrira le lundi 11 décembre, une affaire de mœurs dans laquelle est inculpé un sieur Rémi Delehelle, 45 ans, né à Elnes, frère des écoles chrétiennes à Cambrai.

Le frère Delehelle est accusé d'attentats à la pudeur, commis sur plusieurs de ses élèves ; ces faits remontaient à deux, trois et quatre ans. Il est, de plus, inculpé d'exhibition de mineurs à la débauche.

Allons, encore un joli spécimen de l'enseignement clérical.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 24 novembre 1899

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président.

Albert H... et François G..., 20 ans, journaliers, travaillaient le 19 octobre, à Avelin, avec un nommé Vian, de Méricourt.

Au cours de la journée, les deux premiers grisèrent complètement ce dernier en lui faisant absorber dans sa bière du jus et de la cendre de tabac.

Le soir, quand Vian fut complètement malade, H. et G. le rouèrent de coups, le dépouillèrent de ses habits et le dévalisèrent.

Le tribunal condamne ces peu scrupuleux personnages, H. à trois mois, et G. à 6 mois de prison.

Affaires diverses. — Henri Vandesholme, 19 ans, apprêteur à Roubaix, fraude, 6 jours, 500 fr. — Achille Decottignies, 28 ans, apprêteur à Roubaix, fraude, trois mois et 547 fr. 60. — Louis Tatigerien, expulsion, quatre mois. — François Bailleul, de Lille, outrages, vagabondage, 3 mois. — Victor Flahaut, 8 mois, 25 fr. et François Teinturier, 2 mois, 25 fr., abus de confiance. — Emile Godefroy, de Lille, outrages, ivresse, 8 jours, 5 fr.

Ch. Grimonprez, 41 ans, boucher à Tourcoing et Eugénie Vandam, 43 ans, tueur, 25 francs d'amende, infraction à la loi sur la police sanitaire des animaux (transports de bêtes atteintes de la crocotte). — Pierre Amay, d'Mathon, coups, 50 fr. — Désiré Artésien, 18 ans, maçon à Lille, vingt jours. — Ernest Hennion, 20 ans, teinturier, vingt jours, sursis. — Louis Helbois, 20 ans, vingt jours sursis. — Jules Despinoy, 18 ans, journalier, à Lille, 25 fr., sursis et Alexandre Mirel, 17 ans, acquitté, pour coups, rébellion, outrages. — Victor Sonneville, de Roubaix, deux mois, 11 fr. — Adolphe Verleille, quatre mois.

Ch. Lorthoir, trois mois, et Louis Hauwaghel, quatre mois, tous avec sursis, vol de quinquina à la gare.

Louis Barbry, d'Haubourdin, 15 jours, sursis. — Maurice Collette, huit jours, sursis. — Emile Levnaert, huit jours, bris — Victor Lindedt, 13 ans, survadlante à Lille, infraction à la loi sur les étrangers, 25 fr. — Noël Gattoire, 16 ans, escroquerie, 15 jours, sursis — Georges Jacob, 32 ans, apprêteur à Roubaix, fraude, 2 mois, 500 francs. — Edouard Marlens, 23 ans, rattacheur à Wattrelos 6 jours, 500 fr.

PETITE CORRESPONDANCE

JERVILLE, A DENAIN. — Le docteur Leydet, représentant du Transvaal, contrairement à ce que vous pensez, n'est non seulement abstenu de prêcher à des enrôlements de ce genre, mais il repousse même les offres incontinentes qui lui sont faites par les volontaires de tous les pays de l'Europe. Rien à faire de ce côté.

F. V. à Wazemmes. — Parmi les armes prohibées, la loi comprend dans les engins à feu que le pistolet de poche.

A. F. A LILLE. — Présentez-vous à la mairie et sollicitez une réquisition du président du tribunal de Lille.

UN JEUNE CITOYEN, A LILLE. — Oui, les noms sont publ